



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 0 4 1 1 2 0 2 4

Dossier complet le : 1 0 0 4 / 2 0 2 5

N° d'enregistrement : 2024-8274

1 Intitulé du projet

Extension sur 1,5 ha de la zone de stationnement pour camping-cars avec installation d'ombrières photovoltaïques liée à la zone de loisir de la Monnerie à La Flèche.

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Commune de La Flèche

Raison sociale

COMMUNE DE LA FLECHE

N° SIRET

2 1 7 2 0 1 5 4 0 0 0 0 1 0

Type de société (SA, SCI...)

Administration publique générale

Représentant de la personne morale : ☒ Madame

☐ Monsieur

Nom

GRELETCERTENAIS

Prénom(s)

Nadine

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.)
N°41-a Aires de stationnement ouvertes au public de 50 unités et plus.	Extension d'une aire de stationnement avec installation d'ombrières photovoltaïques pour camping-car ouverte au public. 75 places seront créées lors de cette extension et 4 ombrières recouvriront les places de parkings.

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Extension de la zone de stationnement pour camping-cars de 1,5 ha liée à la zone de loisir de la Monnerie à La Flèche avec installations de 4 ombrières photovoltaïques.

Cet aménagement sera composé de 75 places de stationnement de 8 m par 10 m pour permettre aux usagers de garer leur camping-cars et de jouir d'un espace libre proche de leur camping-cars.

Les ombrières photovoltaïques permettront aux campings-cars de se garer dessous (point bas à 4,5m et point haut à 7m). Les dimensions de ces ombrières sont précisées en annexes.

4.2 Objectifs du projet

Les objectifs sont :

- De développer les services à destination du public. Ce projet permettra de répondre aux besoins des usagers souhaitant visiter la ville de La Flèche et la base de loisir des Lacs la Monnerie.
- De répondre aux objectifs nationaux en terme de production d'énergies photovoltaïques.
- Enfin, de permettre aux camping-caristes de jouir d'un abris.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux pour ce projet consistent en, pour l'extension du parking :

- Création de voiries, stationnement perméable (terre battue) permettant l'écoulement des eaux de pluies naturellement;
- Création d'espaces verts

Pour l'implantation des ombrières :

- Ralisation des fondations;
- Installation des réseaux électriques enterrés;
- Installation des charpentes métalliques;
- Couverture des ombrières avec des modules photovoltaïques;

La seule surface de plancher créée concernanat les ombrières sera relative à la construction d'un local technique contenant un poste de livraison et un poste de transformation. Il n'y a pas de travaux de démolition.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Zone de stationnement pour Camping-Cars en vue de favoriser le tourisme pour la zone de loisir des Lacs de la Monnerie.

Les ombrières photovoltaïques produiront de l'électricité vendu sur le réseau durant son exploitation. Les ombrières photovoltaïques seront au choix de la commune de La Flèche entièrement démantelées ou rétrocédées à la fin de l'exploitation.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

- ① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis d'Aménager pour l'extension du parking et Déclaration Préalable pour l'installation des ombrières photovoltaïques.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie de l'extension de l'aire de stationnement pour camping-cars :	1,5 ha
Nombres d'ombrières photovoltaïques :	4
Point bas et point haut des ombrières :	4,5m et 7m
Dimension du poste de livraison :	h : 2,8 m; L : 2,5 m; l : 7 m

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 6 Voie : Allée des Fromenteaux

Lieu-dit :

Localité : La Flèche

Code postal : 7 2 2 0 0 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 4 7 ° 4 1 ' 5 6 " 6 Lat. : 0 0 ° 0 3 ' 1 9 " 1

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

La Flèche

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le site se situe en zone NL (Naturel Loisir) du PLUiH du Pays Flechois.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le parking des camping-car se situe à environ 50m de la zone ZNIEFF de type I " Etang de la Monnerie" et de la ZNIEFF de type II " Vallée du Loir de Pont-de-Braye à Bazouges-sur-Loir". Ces zones s'étendent sur près de 15 ha et 15 800 ha et regroupent un certain nombre d'espèces déterminantes. Le projet d'extension se situe sur une zone déjà urbanisée et ne se situe pas dans les ZNIEFF. Ce projet ne présente donc aucun risque pour la faune, la flore et les habitats en présence.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	La commune de La Flèche fait l'objet d'un PPRNI (Plan de Prévention des Risques Naturels Inondation) "Rivière Loir". Le site Projet ne se situe pas dans le zonage du PPRNI.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	Celle-ci a été prescrite par l'arrêté préfectoral du 22 février 2019, puis a fait l'objet d'une prolongation de délai par arrêté préfectoral du 17 janvier 2022.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	Le parking du camping-car se trouve à 350 m de la zone Natura 2000 Directive Habitat "Vallée du Loir de Vaas à Bazouges". Elle s'étend sur près de 4 240 ha et regroupe un certain nombre d'espèces déterminantes. Le projet prend place au sein d'un espace déjà urbanisé. L'extension n'a donc pas vocation à altérer les fonctionnements écologiques sur le site à proximité de celui-ci.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Le projet d'extension se situe à 350 m de la zone Natura 2000 habitat la plus proche. Les habitats recensés dans cette zone (tourbières, eaux stagnantes, prairies ...) ne correspondent pas à la nature du site projet (ancienne carrière pour une cimenterie).
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Lié à la phase chantier.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Le projet engendrera des vibrations uniquement pendant sa phase chantier.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Lié à la phase chantier (évacuation des déchets de chantier sur des centres de tri spécialisés).
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	Le site se situe au sein de la Zone de Présomption de Prescription Archéologique. Le projet nécessitant des travaux intrusifs nous nous rapprocherons du service archéologique préventive régional afin de prendre en compte leur prescriptions avant tout travaux. Le parking se trouve isolé réduisant ainsi le risque paysagé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Sans objet

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Sans objet

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Voici quelques mesures qui seront prises dans le cadre de l'aménagement de la future extension du parking camping-cars :

- Installation de nichoirs à oiseaux et d'hôtel à insectes.
- Végétalisation (essences locales à privilégier) de l'extension aux abords du site et entre les voies d'accès.
- Le parking sera totalement perméable. Ainsi il n'engendrera pas de destruction du milieu actuel et permettra un écoulement naturel des eaux pluviales.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet ne fait pas l'objet d'une évaluation environnementale puisqu'il n'entraîne pas d'incidence notable sur son environnement. De plus, le parking est déjà existant le projet à pour but d'étendre le parking sur une ancienne carrière maintenant devenue terrain vague.

Les ombrières photovoltaïques, se situant sur une extension de parking, sont quant à elles non soumises à évaluation environnementales selon le code de l'environnement (article R-122-2).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié.	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☒
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☒
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☒

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

i) Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

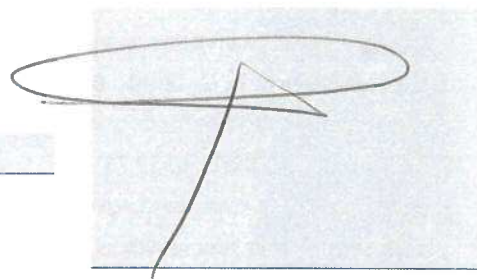
Nom GRELET - CERTENAIS

Prénom Nadine

Qualité du signataire Maire

A La Flèche

Fait le 03/04/2025



Signature du (des) demandeur(s)